

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférent au conseil municipal	En Exercice	Votants
15	15	11

Séance du 12 décembre 2024

Date de la convocation
06 décembre 2024

Date de la séance
12 décembre 2024

N°2024_12_04

Subvention 2024

Le douze décembre deux mille vingt-quatre à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Catherine MALAISE.

Présents : Catherine MALAISE, Jocelyne LARUE, Chantal WAGNER, Brigitte GODART, Patrick MATHIEU, Damien LEGROS, Benoît LEBON, Jean-Michel BOSTYN, Audrey POTAUFEUX, Jean-Noël GODIN

Absents ayant donné procuration : Claude LÉVÊQUE représenté par Catherine MALAISE

Absents excusés : Benjamin WAQUELIN, Frédéric LEFEVRE suppléé par Audrey POTAUFEUX

Absents : Damien GOULARD, Justine MARCY-CHINCHILLA

Secrétaire de séance : Chantal WAGNER

VU l'article L. 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la nomenclature comptable M57,
VU la délibération n° 2024-03-04 du 28 mars 2024, relative aux subventions 2024 à l'association « Les Jeun's » et à la société de chasse,
VU les statuts de l'association « Les Jeun's »,
CONSIDÉRANT que le conseiller municipal, Monsieur Frédéric LEFEVRE, ne peut pas participer ni aux débats, ni aux votes s'y rapportant et ce, en prévention de conflit d'intérêt, au vu de ses liens familiaux avec la Présidente de l'association « Les Jeun's »,
CONSIDÉRANT la proposition des membres de la commission « Finances » du 22 mars 2024,
CONSIDÉRANT l'exposé de Madame le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 1 abstention, 10 voix pour,

DÉCIDE

- sous réserve de la demande de subvention adéquate comprenant les justificatifs obligatoires, d'accorder une subvention supplémentaire de 100 € à l'association « Les Jeun's » pour l'année 2024, en sa qualité d'association de loisirs qui ne demande aucune cotisation à ses membres.

Cette dépense sera imputée à l'article 65748 du budget.

Le Maire,
Catherine MALAISE



C. Malaisé

Date de transmission de l'acte: 13/12/2024
Date de reception de l'AR: 13/12/2024

051-215104159-2024_12_04-DE

A G E D I